

Initiales de la présidente

Initiales du secrétaire



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Cap-Soleil et Saint-Pierre

N° de la
résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES ÉCOLE DU CAP-SOLEIL ET SAINT-PIERRE

**Procès-verbal de la séance d'extraordinaire du conseil d'établissement tenue le
18 septembre 2018 à 19 h, au local 212 de la bâtisse Saint-Pierre**

ÉTAIENT PRÉSENTS

| | |
|----------------------|---|
| TREMBLAY, Manon | Directrice |
| VÉZINA, Caroline | Représentante des parents et présidente |
| BELLEMARE, David | Représentant des parents et au comité de parents |
| BONNEAU, Sophie | Représentante des parents et substitut au comité de parents |
| BOUCHARD, Marie-Ève | Représentante des parents et secrétaire |
| FISCHER, Leigh-Anne | Représentante des parents |
| GALARNEAU, Sophie | Représentante des parents |
| BÉLAND, Valancia | Représentante des parents |
| OUELLETTE, Stéphanie | Représentante des enseignants |
| TREMBLAY, Amélie | Représentante des enseignants |
| BUSSIÈRES, Valérie | Représentante des enseignants |
| LACHANCE, Nicole | Représentante du personnel de soutien |
| SIMARD, Geneviève | Représentante du service de garde |
| BÉLANGER, Donald | Représentant de la communauté |

ÉTAIENT ABSENTS

| | |
|---------------------------|----------------------------------|
| ST.-A. GABOURY, Geneviève | Représentante des enseignants |
| LAVOIE, Laurence | Représentante des professionnels |

1. VÉRIFICATION DU QUORUM

Mme Caroline Vézina accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Amélie Tremblay, et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. *Vérification du quorum*
2. *Adoption de l'ordre du jour**
3. *Droit de parole au public*
4. *Information sur les frais pour les sorties éducatives pour 2018-2019**
5. *Approbation d'un montant maximal pour les sorties et activités aux frais des parents pour 2018-2019*
6. *Approbation des frais pour Santé globale pour 2018-2019*
7. *Approbation de la liste des articles scolaires au préscolaire**
8. *Droit de parole au public*
9. *Levée de l'assemblée*

Initiales de la présidente

Initiales du secrétaire



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Cap-Soleil et Saint-Pierre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. DROIT DE PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Étienne Duberger, parent, s'inquiète du manque d'éducatrices en 6e année. Mme Manon Tremblay résume la situation actuelle. Elle explique que la problématique du manque d'éducatrices touche tous les niveaux. Cependant, étant donné que les élèves de 6e année sont plus vieux, il a été décidé à court terme de transférer des éducatrices de ces groupes vers les groupes de plus jeunes qui demandent une supervision accrue. Elle nous informe que, bien que la situation ne soit pas encore complètement réglée, il y a certaines améliorations. Malgré le contexte de pénurie de main-d'œuvre, l'école continue ses efforts afin de corriger la situation.

Tous les autres parents sont présents en qualité d'observateurs :

Lyne Bédard, Marisol Bélanger, Ève Cloutier, Pierre-Luc Doucet, Étienne Du Berger, Jean-Philippe Maheux, Valérie Martineau, Michel Mathieu, Bertin Nankeng-Douanya, Caryne Ross-Dubé et Sébastien Tourigny.

4. INFORMATION SUR LES FRAIS POUR LES SORTIES ÉDUCATIVES POUR 2018-2019

Mme Manon Tremblay présente les mesures ministérielles proposées pour couvrir les frais des sorties éducatives, en lien avec le règlement du recours collectif. Par la suite, elle présente un document de travail détaillant toutes les sorties et activités éducatives prévues, du préscolaire à la 6e année, pour l'année 2018-2019.

Pour chaque niveau, les sorties et activités se séparent en trois catégories :

- les sorties en milieu culturel, financées par le ministère à raison de 9 \$/élève;
- les sorties s'intégrant dans le projet éducatif ministériel « *Une école inspirante* », financées par le ministère pour un montant de 28 \$/élève;
- les sorties qui pourraient être ajoutées aux frais des parents.

Mme Manon Tremblay explique que seules les sorties ou activités de la troisième catégorie peuvent être chargées aux parents, moyennant l'approbation du CÉ.

Il est à noter que les frais liés à la participation à des camps ou au bal des finissants sont traités distinctement. Pour ces activités précisément, un sondage sera envoyé aux parents afin de connaître leur intention d'inscrire ou non leur enfant à ces activités. Les coûts leur seront précisés à ce moment. Il est important de souligner que la participation à ces activités demeure facultative et que les parents sont libres d'accepter de payer ou non ces frais.

5. APPROBATION D'UN MONTANT MAXIMAL POUR LES SORTIES ET ACTIVITÉS AUX FRAIS DES PARENTS POUR 2018-2019

Mme Caroline Vézina explique que le CÉ doit déterminer un montant maximal pouvant être chargé aux parents pour les sorties et activités éducatives qui auront lieu au cours de l'année 2018-2019.

Initiales de la présidente

Initiales du secrétaire



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Cap-Soleil et Saint-Pierre

Par ailleurs, un montant peut également être prévu pour la réalisation d'événements spéciaux tels que la fête de la rentrée, l'Halloween, Noël, la fête de fin d'année, etc.

Les membres du CÉ ont plusieurs échanges sur le montant maximal chargé aux parents pour les sorties et activités, ainsi que sur l'ajout d'un frais pour la réalisation d'événements spéciaux.

Au terme des échanges, il est proposé par Mme Nicole Lachance, et résolu :

QU'UN montant de 10 \$/élève soit ajouté aux frais des parents pour les sorties et activités prévues pour l'année 2018-2019.

CÉ 17-18-57

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Il est également proposé par Mme Stéphanie Ouellette, et résolu :

QU'UN montant de 15 \$/élève soit ajouté aux frais des parents pour la réalisation d'événements spéciaux.

Résultat du vote : 11 pour, 1 abstention, 0 contre.

CÉ-17-18-58

APPROUVÉ À LA MAJORITÉ

6. APPROBATION DES FRAIS POUR SANTÉ GLOBALE POUR 2018-2019*

Mme Manon Tremblay présente les coûts réels du programme Santé globale pour les années 2016-2017 et 2017-2018. Elle présente également les coûts estimés pour l'année 2018-2019 pour chacun des niveaux, du préscolaire à la 6^e année.

Pour le préscolaire, les frais réels et prévus se situent près de 30 \$. Par conséquent, Mme Manon Tremblay envisage de faire passer les frais aux parents d'élèves du préscolaire de 60 \$ à 30 \$, afin qu'ils paient un montant plus près du coût réel.

Pour tous les autres niveaux, les coûts associés à Santé globale s'élèvent à près de 140 \$/élève. Mme Manon Tremblay propose donc de faire passer les frais chargés aux parents des élèves de la 1^{re} à la 6^e année de 60 \$ à 75 \$ pour l'année 2018-2019.

Malgré cette augmentation, il demeure un écart important entre le montant chargé aux parents et les coûts réels associés au maintien du programme Santé globale pour les élèves des 1^{er}, 2^e et 3^e cycles. Les membres de l'assemblée questionnent Mme Manon Tremblay à ce sujet.

Mme Manon Tremblay suggère qu'une campagne de financement semblable à celle qui a été réalisée précédemment (ex. : loterie), soit organisée pour combler le manque à gagner.

CONSIDÉRANT l'ouverture du CÉ à s'impliquer dans l'organisation d'une campagne de financement visant à couvrir les coûts réels associés au programme Santé globale :

Il est proposé par Mme Sophie Galarneau, et résolu :

QUE les frais chargés aux parents pour le programme Santé globale soient de 30 \$/élève pour les enfants du préscolaire et de 75 \$/élève pour les enfants de tous les autres niveaux pour l'année 2018-2019.

CÉ-17-18-59

Initiales de la présidente

Initiales du secrétaire



*Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École du Cap-Soleil et Saint-Pierre*

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

7. APPROBATION DE LA LISTE DES ARTICLES SCOLAIRES AU PRÉSCOLAIRE*

Mme Manon Tremblay explique la confusion survenue entre la liste d'articles scolaires remise aux parents en juin et celle qui a été déposée sur le site web de l'école pendant l'été. Mme Tremblay s'excuse de la situation qui découle entre autres de nouvelles directives du ministère qui ont été reçues tardivement, à la fin juin.

Les membres de l'assemblée posent quelques questions sur des articles qui sont demandés au préscolaire, mais qui ne peuvent pas être réutilisés en 1re année (ex. : boîte de plastique). Mme Tremblay assure qu'une attention particulière sera portée à cet aspect lors de l'élaboration des prochaines listes d'articles scolaires.

CONSIDÉRANT que des ajustements seront apportés l'an prochain en fonction des nouvelles directives du ministère :

Il est proposé par Mme Valérie Bussièrès, et résolu :

QUE la liste des articles scolaires au préscolaire 2018-2019 (version web) soit approuvée.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ-17-18-60

Droit de parole au public

Mme Caryne Ross, parent, et M. Mathieu Michel, parent, manifestent tous les deux qu'ils trouveraient beaucoup plus simple que les achats de matériel soient entièrement gérés par l'école. Mme Tremblay explique qu'étant donné le jugement du recours collectif, cela n'est plus possible.

Par ailleurs, Mme Ross se questionne quant à la pertinence de consacrer un montant de 15 \$ pour la réalisation d'événements spéciaux (discuté au point 5 de la réunion). Mme Tremblay explique qu'en facturant ce frais aux parents, tel qu'autorisé par le ministère, cela lui permettra de dégager du budget de l'école un montant qui pourra être réinvesti dans l'achat de matériel pédagogique. Par ailleurs, il est souligné par des membres de l'assemblée que les événements spéciaux contribuent grandement au sentiment d'appartenance des enfants à l'école, ce qui est favorable à la motivation scolaire.

Mme Ève Cloutier, parent, se questionne sur la pérennité du programme Santé globale. Mme Tremblay pense qu'avec l'augmentation des frais chargés aux parents pour l'année 2018-2019, ainsi qu'une implication du CÉ dans une campagne de financement, il est tout à fait envisageable de poursuivre le programme Santé globale dans les prochaines années. Il est également souligné que cela pourra être abordé lors des prochaines discussions concernant le projet éducatif.

Initiales de la présidente

Initiales du secrétaire



*Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École du Cap-Soleil et Saint-Pierre*

M. Jean-Philippe Maheux, parent, se demande s'il serait envisageable de diminuer le nombre d'activités réalisées dans le cadre du programme Santé globale afin d'en diminuer les coûts. Mme Tremblay explique que pour être certifié Santé globale, un nombre minimum d'heures d'activités physiques, réalisées à l'extérieur et à l'intérieur de l'école, est exigé. M. Maheux questionne la nécessité d'être certifié Santé globale. Il mentionne que nous pourrions conserver notre mission santé sans la certification. Mme Caroline Vézina rappelle que ceci pourra être abordé lors des discussions à propos du prochain projet éducatif.

M. Pierre-Luc Doucet, parent, demande en quoi consiste la réunion du 25 septembre prochain. Mme Vézina explique qu'il s'agit de l'assemblée générale. Elle explique en quoi consiste cette rencontre et elle invite les parents à y participer en grand nombre.

Enfin, des parents se questionnent sur l'entrée dans la clôture de la cour Cap-Soleil, côté boulevard Henri-Bourassa. Ils se demandent entre autres si cela est sécuritaire. Mme Tremblay et Mme Geneviève Simard, représentante du service de garde, rassurent les membres de l'assemblée à ce sujet. Une surveillance accrue est d'ailleurs exercée, particulièrement auprès des plus jeunes, en début d'année.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20 H 40

Mme Caroline Vézina informe les membres de l'assemblée que la première réunion du CÉ pour l'année 2018-2019 aura lieu le 16 octobre prochain.

Il est proposé par David Bellemare, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ-17-18-61

Signature de la présidente

Signature du secrétaire